COMMUNE DE
MONTREUX

Montreux, le 11.01.2015

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du postulat M. Christian Allenbach : Quelle politique d'intégration dans la Commune de Montreux ? Demande à la Municipalité d'établir un rapport sur les actions entreprises sur le territoire de la Commune pour favoriser l'intégration des migrants et la cohésion sociale, en comparaison avec celles déjà mises en place dans des communes comparables, et d'étudier toute mesure pouvant permettre une meilleure coordination et une plus grande efficacité de celles-ci, notamment en organisant des Etats généraux de l'intégration, et en créant un poste de délégué à l'intégration, conformément aux intentions exprimées dans le programme de législature de la Municipalité

Présidente :	Bibiana Streicher (PLR)
Membres :	Christian Allenbach (Les Verts)
	Mario Gori (SOC)
	Irina Gote (SOC)
	Michel Granato (PLR)
	Ahmad Jahangiri (SOC)
	Tal Luder (ML)
	Nick Miller (PLR) Absent(e) excusé(e)
	Michel Posternak (PLR)
	Franklin Zakine (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

La commission s'est réunie le lundi 22 décembre 2014 à la Villa Mounsey en présence de Mme Jacqueline Pellet, Municipale et M. Simon Smith, délégué à la jeunesse.

Préambule

Le postulant qui est aussi membre de la Commission pour la Cohésion Sociale et l'Intégration (CoCoSi) nous informe qu'il a pu prendre connaissance des actions déjà entreprises sur le territoire de la commune, ce qui l'a persuadé de l'opportunité de déposer le présent postulat. Celui-ci a pour but de rappeler à la Municipalité son engagement exprimé dans son programme de législature ainsi que dans sa réponse à l'interpellation « A quand un délégué à l'intégration à Montreux » en 2011, d'améloirer l'intégration et de créer un poste de délégué à l'intégration.

Mme Pellet nous rappelle que l'acceptation de ce postulat n'engage pas la commune à

mettre en place ce poste mais amène à faire un examen via un état des lieux comme cela avait déjà été le cas pour l'engagement d'un travailleur social hors murs. La prescription légale demande d'avoir une personne répondante mais ne donne aucune obligation d'engagement d'un post fixe. Cet état des lieux pourra nous donner une indication sur la visibilité et nécessité de ce poste.

Cette tâche avait été géré jusqu'à présent par M. Jaunin, animateur socio-culturel mais que ponctuellement et correspondait à un taux d'occupation d'environ 20%.

Discussion générale

Un commissaire se demande si la notion d'intégration est interprétée de la même manière par tout le monde. Les personnes concernées venant de pays très différents comme par exemple l'Afrique ou l'Europe.

Un autre commissaire pose la question si la commune a des exemples de comparaison et qu'est ce qu'on peut faire de plus pour aider à intégrer ces personnes.

Il se pose aussi la question comment il est possible de ne pas avoir plus de visibilité par rapport aux 47% des résidents étrangers à Montreux et qu'est-ce qu'il faut faire de plus par rapport aux démarches déjà faites. D'autant plus qu'une bonne majorité des personnes concernées sont bien intégrées.

Afin de pouvoir répondre à toutes ces questions et connaitre le besoin d'un poste de délégué pour une meilleure intégration des étrangers, il s'avère nécessaire de faire un état des lieux.

Conclusion

La prise en considération de ce postulat est donc acceptée par 7 voix pour et 2 abstentions.

7 oui, 0 non, 2 abstention, 0 bulletin blanc.

La présidente-rapporteuse
Bibiana Streicher (PLR)